



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°17-25

L'an deux mille dix-sept, à 10h

Le 1<sup>er</sup> juillet, à Boulzicourt (08)

| Date de convocation         | 6 juin 2017             |
|-----------------------------|-------------------------|
| <b>Nombre de délégués :</b> |                         |
| ● Titulaires                | 38 Titulaires           |
| ● Suppléants                | 38 Suppléants           |
| ● Présents                  | <b>20 Présents</b>      |
| ● Votes par procuration     | 2 Votes par procuration |

#### Étaient présents :

Mme Morgane PITEL

M. Jack COLLINET

Mme. Danielle COMBE

M. Daniel COURTAUX

Mme Maryse DESPAS

M. Patrick FOSTIER

Mme Mireille GAZIN

M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)

Mme Pascale GAILLOT

Mme Dominique HUMBERT (Pv de M Raoul)

M. Robert PASCOLO

M. Bernard PIERQUIN

M. Jean-Pierre RENVOY

Mme Noëlle DEVIE

M. Eric GILLARDIN

M. Guy JOSEPH

M. Pascal MAUROY

Mme Christine NOIRET-RICHET

M. Michel NORMAND

M. Edouard JACQUE

#### Objet de la délibération :

**Hebma : Préfinancement de la parcelle préemptée à Soulaucourt sur Mouzon - plan de financement des dépenses 2017**

| Résultat du vote |
|------------------|
| Pour : 22        |
| Contre : 0       |
| Abstention : 0   |

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°17-25

### Objet de la délibération :

**Hebma : Préfinancement de la parcelle préemptée à Soulaucourt sur Mouzon - plan de financement des dépenses 2017**

Vu l'article L. 1111-10-IV du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction du Gouvernement NOR RDFB1520836N du 22 décembre 2015,

Considérant que plusieurs dépenses sont nécessaires à l'avancement de l'opération HEBMA en attendant les accords de financement de la partie « travaux » :

Dans le cadre de la convention signée avec les SAFER Champagne-Ardenne et Lorraine pour la constitution d'une réserve foncière, une parcelle de 4,061 ha sera préemptée pour le compte de l'EPAMA-EPTB Meuse. Conformément aux conditions de la convention, l'EPAMA préfinance cette parcelle qui reste en possession de la SAFER, avant sa rétrocession à l'EPAMA au moment des travaux. Le coût du préfinancement est évalué à 16 100 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|                            |             |                 |
|----------------------------|-------------|-----------------|
| Agence de l'eau Rhin-Meuse | 80%         | 12 880 €        |
| Région Grand Est           | 10%         | 1 610 €         |
| Fonds européens FEDER      | 10%         | 1 610 €         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>100%</b> | <b>16 100 €</b> |

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le comité syndical :

- décide d'engager les dépenses précitées,
- approuve les plans de financement présentés,
- autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes les pièces du dossier.

La Présidente



**Morgane PITEL**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 31/07/2017 à 22:27:00  
Référence : 7a8fb2f03cb8ff3ac5a60979b3556e8827001b01